

Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 215-2021
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.316

Déposée le : 16.09.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Riesen (La Neuveville, PSA) (porte-parole)
Kocher Hirt (Worben, PS)
Gasser (Bévilard, PSA)
Schindler (Bern, PS)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 45/2022 du 19 janvier 2022
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : -

Prévention des burn-out professionnels

Le burn-out professionnel (BP) est caractérisé par un état d'épuisement physique et mental lié à une exposition prolongée à des difficultés en lien avec le travail¹. La dernière enquête suisse sur la santé (2017) a montré que 20 pour cent des personnes actives éprouvent un sentiment d'épuisement professionnel. Rien qu'en Suisse, le BP a un coût total estimé à 10 milliards de francs par an².

Les BP étaient déjà très répandus avant, mais diverses sources indiquent que la crise du COVID-19 a amplifié le phénomène et fait exploser le nombre de cas, notamment auprès du personnel soignant^{3 4 5 6}. Le recours massif au télétravail a aussi eu un impact important.

En 2018, l'OMS a ajouté le burn-out à sa Classification internationale des maladies (CIM-11). Il n'est pas classé parmi les maladies, mais comme phénomène lié au travail⁷. La CIM sert de base pour établir les tendances et statistiques sanitaires. Elle permet de mieux comprendre des affections sanitaires et l'impact de mesures.

En mai 2021, le centre universitaire de médecine générale et santé publique Unisanté a annoncé le lancement d'une étude nationale pour améliorer la prise en charge du BP⁸. L'objectif est

¹ Guseva C.I., et al. (January 01, 2021). *Harmonized definition of occupational burnout: A systematic review, semantic analysis, and Delphi consensus in 29 countries*. Scandinavian Journal of Work, Environment & Health, 47, 2, p. 95-107.

² NZZ am Sonntag, 11.01.2020, *Burnout: Arbeitsausfälle steigen auf Rekordhoch*. [LIEN](#)

³ Naldi et al 2021, *COVID-19 pandemic-related anxiety, distress and burnout: prevalence and associated factors in healthcare workers of North-West Italy*, BJPsych Open, doi: 10.1192/bjo.2020.161

⁴ The Conversation, 29.08.2021, *High rates of COVID-19 Burnout could lead to shortage of health-care workers*, [LIEN](#)

⁵ Global News Canada, 01.05.2021, *COVID-19 Burnout is real – and your employer is worried about it, too*, [LIEN](#)

⁶ LADEPECHE.fr, 30.08.2021, *Covid-19 et retour au travail: "On a tous les signaux pour que les burn-out explosent" estime une psychologue du travail*, [LIEN](#)

⁷ Dans la CIM-11, le burn-out est défini comme suit : « Le burn-out, ou épuisement professionnel, est un syndrome conceptualisé comme résultant d'un stress chronique au travail qui n'a pas été correctement géré ».

⁸ Unisanté 2021, communiqué du 7 mai 2021: *Unisanté lance une vaste étude nationale pour améliorer la prise en charge du burnout professionnel*.

Lien : <https://www.unisante.ch/fr/unisante/actualites/unisante-lance-une-vaste-etude-nationale-pour-ameliorer-prise-charge-du-burnout>

d'estimer la prévalence de BP au niveau national, de recenser et de décrire les méthodes de détection et de traitement existantes et d'identifier les pistes d'amélioration possibles. La nécessité et la faisabilité de la mise en place d'un programme de dépistage précoce seront évaluées et un essai pilote devrait être proposé dans le canton de Vaud le cas échéant.

Afin de pouvoir mieux évaluer l'importance des BP du point de vue de la santé publique et son évolution en lien avec la crise du COVID-19 dans le canton de Berne, des informations supplémentaires sont nécessaires.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Que sait-on de l'incidence de BP dans le canton ?
2. Que fait le canton pour la prévention des BP ?
3. Une déclaration systématique des cas à l'autorité cantonale pour suivre la progression de l'incidence des BP serait-elle envisageable ?
4. Est-ce que le canton de Berne envisage également de participer à un projet pilote à l'instar du canton de Vaud si la mise en place d'un programme de dépistage précoce s'avère être nécessaire ?
5. Comment la crise du COVID-19 a-t-elle affecté le phénomène auprès des différentes catégories de métiers (santé, écoles et autres) ?

Réponse du Conseil-exécutif

Question 1

Les burn-out professionnels (BP) sont en premier lieu diagnostiqués par des médecins établis en cabinet. Ces diagnostics ne font l'objet d'aucun relevé statistique et sont soumis au secret médical. C'est pourquoi le Conseil-exécutif n'a pas assez d'informations pour renseigner sur l'incidence et les causes de ce phénomène.

Question 2

Dans le cadre des inspections effectuées par son service spécialisé Santé et sécurité au travail (SST), le canton de Berne contrôle que les entreprises respectent les dispositions de l'ordonnance fédérale sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (OPA ; RS 832.30). Cette prévention systématisée va au-delà de la suppression d'une lacune identifiée et a pour but d'empêcher durablement la répétition ou la formation d'une lacune semblable dans l'ensemble de l'entreprise.

Question 3

Comme la déclaration des accidents aux assureurs, une déclaration systématique des cas de BP serait envisageable à des fins d'étude.

Question 4

Le Conseil-exécutif prendra connaissance avec intérêt des conclusions tirées par les autres cantons sur l'efficacité et la faisabilité de mesures de détection précoce des BP. Sur la base de ces résultats, il décidera de l'éventuel lancement d'un projet pilote.

Question 5

Les entretiens menés avec les employeurs et les collaborateurs lors des contrôles de l'Office de l'économie ainsi que les retours d'expérience du *case management* pour le corps enseignant

laissent à penser que les charges psychosociales sont nettement plus lourdes depuis la pandémie de coronavirus. Toutefois, aucune donnée n'a été récoltée à ce sujet, c'est pourquoi il est impossible de répondre sur les conséquences directes de la crise du COVID-19.

Destinataire

– Grand Conseil